



Céréales à paille

Blé Dur - Blé tendre	p 2 - 3
Orge	p 3
Sorgho	p 7 - 8
Dégâts de pigeon ramier	p 10



Oléagineux

Colza	p 3 - 4
Tournesol	p 5 - 6
Colza 2022 - 2023	p 9
Cultures dérobées	p 9 - 10



Protéagineux

Protéagineux	p 4 - 5
Pois chiches	p 5
Soja	p 8 - 9
Désherbage culture d'été et s-métolachlor	p 9

Annexes

Tableau 1	p 11 - 12
Tableau 6	p 12
Arrêté Abeilles	p 13
Conseil Stratégique Phytos	p 14

BLE DUR, BLE TENDRE

Désherbage

On observe des cas de plus en plus difficiles au niveau désherbage (ray-grass, folle avoine, vulpin, coquelicot, matricaire). Il est important pour préserver les solutions qui existent d'utiliser tous les moyens agronomiques (rotation, date de semis, alternance des matières actives, désherbage précoce, labour ...).

Attention : tenir compte de la culture suivante pour choisir les matières actives du désherbage. Avec des produits à base de sulfonylurés, des phytotoxicités peuvent être observées sur les parcelles où seront implantées des cultures comme un couvert, du colza, de la luzerne, une prairie, des porte-graines...

➤ **Parcelles avec forte présence de ray-grass non dés herbées :** Trop tard surtout si ray-grass résistant, aucun dés herbage efficace possible à ce stade. Il faut effectuer le dés herbage le plus tôt possible à partir de l'automne.

➤ **Parcelles avec forte présence de folle-avoine :**

- Les fops/dens : FENOVA SUPER (fénoxaprop-p-ethyl) 1,2 l/ha ou CLODINASTAR (clodinafop propargyl) 0,6 l/ha ou AXIAL PRATIC/AXEO/ALKERA (pinoxaden) 0,9 l/ha (blé dur), 1,2 l/ha (blé tendre) ou TRAXOS/TROMBE/TOUNDRRA (pinoxaden + clodinafop propargyl) 1,2 l/ha.
- Les sulfos : ARCHIPEL DUO/AUZON DUO/OLBLACK DUO 1 l/ha (mésosulfuron + iodosulfuron) ou TALLIT à 0,2 kg/ha (mésosulfuron + iodosulfuron) (LEVTO WG 0,5 kg/ha ou ATLANTIS PRO/ABSOLU PRO 1,5 l/ha (iodosulfuron) ou HUSSAR PRO 1,25 l/ha (iodosulfuron + fénoxaprop-p-ethyl) avec huile et avec ACTIMUM pour les anciennes formulations de mésosulfuron et iodosulfuron, ABAK/QUASAR 0,25 kg/ha (pyroxsulame), RADAR ou OCTOGON ou DROID 0,275 kg/ha (pyroxsulame + florasulame) avec huile ou GARIG/GIGA (pyroxsulame + florasulame) 0,275 kg/ha.

➤ **Dicots développées ou vivaces :** pour prévenir les risques de résistance aux sulfos dans le cadre de l'alternance des matières actives, il est conseillé d'utiliser des produits à base d'hormones : CHARDEX/EFFIGO 1,5 l/ha (cloprialid + 2,4 mcpa), BOFIX/BOSTON ou ARIANE SEL 2,5 l/ha (fluroxypyr + cloprialid + 2,4 mcpa) ou DUPLOSAN SUPER/KINO 2,5 l/ha (mecoprop-p + dichlorprop-p + 2,4 mcpa). Passé le stade 2 noeuds, les dernières solutions possibles sont le CHARDEX (cloprialid + 2,4-mcpa), PIXXARO EC (acide halauxifène + fluroxypyr + cloquintocet-mexyl) 0,5 l/ha, AKA/SEKENS (fluroxypyr, cloprialid, florasulame) 0,75 l/ha, STARANE (fluroxypyr) 1 l/ha, PROVALIA LQM/OMNERA LQM (metsulfuron, thifensulfuron, fluroxypyr) 1l/ha ou ZYPAR (acide halauxifène + fluroxypyr + cloquintocet-mexyl) 0,75 l/ha. Si coquelicots résistants : privilégier la solution ZYPAR (halauxifène -methyl + florasulame + cloquintocet-mexyl) 1 l/ha ou PIXXARO EC/TEKKEN (halauxifène-methyl + fluroxypyr + cloquintocet-mexyl) 0,5 l/ha. BALI (florasulame + cloprialid) 0,15 l/ha.

➤ **Parcelles avec très faible présence de dicots :** dés herber avec un produit à base d'hormones (jusqu'au stade 2 noeuds) ou metsulfuron (jusqu'à dernière feuille étalée).

Attention : Avec les hormones, dans les parcelles en bordure de

vignes, préférer un produit sous forme de sel plutôt que d'ester. Pour tous ces produits vérifier le stade limite d'utilisation dans le **Tableau 1 : Stades limites d'utilisation des herbicides sur céréales (en annexe page 11 et 12).**

Azote : apport qualité

Effectuer l'apport qualité qui est systématiquement conseillé sortie dernière feuille à dernière feuille étalée. La quantité de cet apport dépend de l'objectif de rendement, de la variété et des conditions de l'année.

Tableau 2 : Doses d'apport qualité en fonction de la variété - ARVALIS

Variétés de blé dur	Bq Besoin d'azote par quintal produit à 14% de protéines	Dose de mise en réserve à reporter fin montaison (apport qualité) (Kg/ha)	
		Potentiel de rendement élevé (> 45 q/ha)	Potentiel de rendement faible (<45 q/ha)
ATOUDUR PESCADOU RGT VOILUR	3,5	45	40
ANVERGUR CASTELDOUX MIRADOUX RGT KAPSUR TOSCADOU	3,7	60	45
BABYLONE CANAILLOU FORMIDOU NOBILIS RELIEF RGT BELALUR RGT SOISSUR RGT VANUR SCULPTUR	3,9	70	50

Maladies

Les principales maladies du blé sont les rouilles, la septoriose et la fusariose. A ce jour, nous observons essentiellement la présence de septoriose. L'objectif est de protéger les 3 dernières feuilles définitives pour préserver le potentiel de rendement.

Observer vos parcelles. Les conditions climatiques seront déterminantes pour l'évolution des maladies. Vigilance particulière pour les variétés de blé sensibles à la septoriose (ex : Relief, Casteldoux en blé dur, Sépia, Cellule en blé tendre). A dernière feuille étalée, prévoir une protection de l'ensemble du feuillage présent. Ajuster le produit et la dose à la sensibilité variétale. Solutions bio contrôle : si traitement septoriose : pensez à intégrer du soufre en association avec le produit (Fiche CEPP n° 7 et 8).

Au stade fin épiaison - début floraison contre rouille jaune ; rouille brune et fusariose des épis, prévoir un traitement à base de prothioconazole, de tébuconazole ou metconazole ou bromuconazole.

Ne pas répéter la famille des strobilurines et le prochloraze (dernière année d'utilisation) et alterner les matières actives de la famille des triazoles afin de prévenir les phénomènes de résistance (tébuconazole - prothioconazole - cyproconazole).

Si les conditions sont favorables à la fusariose, une intervention sera pertinente avec traitement fongicide à floraison systématique en blé dur et en fonction de la variété en blé tendre.

BLE DUR, BLE TENDRE (suite)

Régulateur

En semis précoce, dense et sur variétés sensibles (Anvergur, Formidou en blé dur, Galibier en blé tendre, Margaux et Rafaéla

en Orge), un régulateur peut être utile (Attention aux conditions d'utilisations).

ORGE

Maladies

Observer vos parcelles. La stratégie de base s'appuie sur un traitement sortie des barbes. Attention, cette année certaines situations peuvent nécessiter un traitement entre le stade 1 et 2 nœuds notamment sur les variétés sensibles à la rouille naine déjà observée en parcelle.

Désherbage

Si ce n'est pas encore déjà fait, il est encore possible de désherber les Folles Avoines avec des produits à base de pinoxaden (AXIAL PRATIC/AXEO/ALKERA 1,2 l/ha) ou à base de fenoxaprop-p-ethyl (FENOVA SUPER 1,2 l/ha) + 1 l/ha huile.

Sur Chardon, comme pour le blé, intervenir avec des produits types hormone ou metsulfuron. (Cf. **Tableau 1 en annexe page 11 et 12**).

COLZA

Ravageurs

➤ **Charançons des siliques** : Insectes qui peuvent être localement très présents durant la floraison (début de formation des siliques) et nuisibles au travers des attaques ultérieures de cécidomyies. Traiter avec un produit à base de pyréthrianoïde si vous observez des charançons des siliques sur plus d'une plante sur deux entre les stades G2 (1ères siliques entre 2 et 4 cm) et G4 (les dix 1ères siliques sont bosselées sur hampe principale). Si présence uniquement en bordure dès le stade F1 (avant dispersion des charançons des siliques à l'intérieur de la parcelle) un traitement localisé sur cette partie de parcelle peut être suffisant.

➤ **Pucerons cendrés** : Surveillez ces ravageurs et reportez-vous au BSV pour appréhender le risque de l'année.

Les attaques sont souvent très variables d'une parcelle à l'autre. Un traitement est justifié dans les situations suivantes :

· jusqu'à mi-floraison si plusieurs foyers (quelques pucerons en bout de hampe florale) sur plusieurs zones d'observation de la parcelle ;

· après mi-floraison si plus de 2 colonies visibles par m².

Période à risque courant avril à mi-mai, pendant la formation des siliques.

Pour tous ces ravageurs, n'hésitez pas à consulter les Bulletins de Santé du Végétal.

abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 h d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Afin d'assurer la pollinisation, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles.

Limitier la dérive lors des traitements. Veillez à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : télécharger la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV.

Maladies

Le positionnement idéal se situe chute des premiers pétales. A ce stade-là, si les conditions sont sèches, on peut décaler jusqu'à mi-floraison le traitement.

Selon les références de TERRES INOVIA, les deux dosages de PROSARO 0,8 ou 1 l/ha, de JOAO 0,5 ou 0,7 l/ha et de PROPULSE/YEARLING 0,8 ou 1 l/ha ont des efficacités équivalentes pour chacun des produits sur les deux maladies oïdium et sclérotinia (**voir tableau 3 page 4**).

Attention au DAR : Délai (minimum) d'application Avant Récolte en jours.

Abeilles : Les abeilles butinent, protégeons-les !

Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles.

Nouvel arrêté du 20/11/2021 en annexe page 13.

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température < 13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des



COLZA (suite)

Tableau 3 : Fongicides colza - TERRES INOVIA (produits recommandés)

Spécialités commerciales	Substances actives	Efficacité sur		DAR
		Oïdium	Scléro.	
EFILOR (0,8 l/ha) / PICTOR + SUNORG	boscalid + métconazole	+++ (+)		42 j
PROPULSE (0,8 l/ha)	fluopyram + prothioconazole	+++ (+)		56 j
JOAO (0,5 l/ha)	prothioconazole	+++ (+)		56 j
PROSARO (0,8 l/ha)	prothioconazole + tébuconazole	++++		56 j
HORIZON (1 l/ha)	tébuconazole			63 j
SUNORG PRO (0,8 l/ha)	métconazole	+++ (+)		56 j
BALLAD (2 l/ha) + demi-dose de fongicide	Bacillud pumilus	nc		35 j
POLYVERSUM (75 g/ha) + demi-dose de fongicide	Pythium oligandrum			3 j
RHAPSODY PRO (Rhapsody 2l/ha + PROPULSE 0.5l/ha)	Bacillus subtilis + fluopyram + prothioconazole	nc		3 j

En cas de présence de sclérotinia dans votre colza, prévoir un traitement CONTANS WG 4 kg/ha (coniothyrium minitans) en fin d'été début d'automne avant la mise en place de la culture suivante.

PROTEAGINEUX

Ravageurs

➤ **Attention aux pucerons verts sur pois ou noirs sur féverole** très préjudiciables pour les protéagineux. Dès que l'on observe une croissance active des populations, au-delà de quelques pucerons par tige, une intervention est justifiée avec un insecticide performant :

- Si la pression pucerons atteint 10 pucerons par plante, intervenir impérativement avant le début de la floraison. Produits autorisés contre pucerons verts (uniquement hors floraison) : KARATE K, OKAPI, OPEN (lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe) 1,25 l/ha ou MAVRIK JET 2,4 l/ha (Tau fluvalinate + pyrimicarbe).

- Si le seuil de 10 pucerons par plante n'est atteint que courant floraison, intervenir alors avec un insecticide possédant la mention « abeille » autorisé à base de tau-fluvalinate comme le MAVRIK FLO/MAVRIK SMART/TALITA 0,3 l/ha. Ne pas attendre que la pression pucerons soit plus forte car ces pyrèthrinoides ont une efficacité moindre contre les pucerons verts mais ont un moindre impact sur les auxiliaires.

➤ **Bruches** : problématique récurrente depuis plusieurs années maintenant sur l'ensemble des protéagineux. Le stade optimal

d'intervention contre les bruches est le stade jeunes gousses 2 cm. Intervenir dès que la température maximale dépasse 20°C pendant 2 jours. Choix du produit : KARATE ZEON 0,0625 l/ha (lambda-cyhalothrine).

Maladies du pois

La stratégie à mettre en place est basée sur la principale maladie qu'est l'antracnose (ou ascochytose). La pluie pendant la floraison est un facteur aggravant de la maladie. Selon la pression, la stratégie est basée sur 2 à 3 traitements à partir de début floraison.

1ère stratégie à 2 traitements : le premier début floraison et le deuxième 12 jours après.

2ème stratégie à 3 traitements : le premier début floraison ; le deuxième 10 jours après et le dernier 10 jours après.

A noter que les spécialités à base d'azoxystrobine, de prothioconazole (PROSARO / PIANO) présentent un intérêt au dernier traitement car elles ont une efficacité contre l'oïdium qui peut se développer en fin de cycle et fortement gêner la maturation des pois (**Cf. tableau 4 ci-dessous**).

Tableau 4 : Stratégie fongicide sur pois d'hiver et pois de printemps avec réglementation en vigueur mise à jour 2022 - TERRES INOVIA

	10-12 F	Début floraison	début floraison + 15 j	fin floraison
Pois d'hiver. Année à pression précoce.	AMISTAR 0,5 à 0,75 l/ha	ou ou PROSARO 0,75 l/ha AMISTAR 0,75 l/ha (1) PICTOR ACTIVE 0,8 l/ha	ou ou PROSARO 0,75 l/ha AMISTAR 0,75 l/ha (1) SUNORG PRO 0,6 à 0,8 l/ha	
Pois d'hiver. Année à forte pression: printemps humide, pression rouille		ou ou AMISTAR 0,75 l/ha PICTOR ACTIVE 0,8 l/ha	ou ou PROSARO 0,75 l/ha AMISTAR 0,75 l/ha (1)	ou ou AMISTAR 0,75 l/ha (1) SUNORG PRO 0,6 à 0,8 l/ha
Pois d'hiver. Année classique: pression moyenne Pois de printemps : Année à forte pression.		ou ou AMISTAR 0,75 l/ha PICTOR ACTIVE 0,8 l/ha	ou ou PROSARO 0,75 l/ha AMISTAR 0,75 l/ha (1)	
Pois d'hiver, pois de printemps. Année à faible pression		AMISTAR 0,75 l/ha		

(1) AMISTAR est limité à 2 applications par an. 1 seule application si le sol > 45% d'argile

Tableau 5 : Maladies des féveroles—Tableau TERRES INOVIA

Exemples de programmes fongicides sur féverole selon le type variétal et la pression de l'année (mise à jour 2022)

	Mi-fin mars (botrytis)	Début floraison et au plus tard début floraison + 15 j	Début floraison + 15 j à + 30 j selon évolution des maladies	Fin floraison (rouille) - dès apparition des pustules
Féverole d'hiver. Année à forte pression : semis précoce (octobre) hiver doux, printemps humide	AMISTAR 0,8 l/ha ou SCALA 0,75 l/ha (3) + AMISTAR 0,5 l/ha	AMISTAR 0,8 l/ha (1) ou PROSARO 0,75 l/ha (2)	PROSARO 0,75 l/ha ou AMISTAR 0,8 l/ha (1)	
Féverole d'hiver. Année à forte pression. Absence de botrytis avant début flo. féverole de printemps : printemps humide		AMISTAR 0,8 l/ha ou PROSARO 0,75 l/ha (2)	PROSARO 0,75 l/ha (2) ou AMISTAR 0,8 l/ha (1)	AMISTAR 0,5 à 0,8 l/ha (1) ou SUNORG PRO 0,6 à 0,8 l/ha
Féverole d'hiver et de printemps. Année classique : pression moyenne		AMISTAR 0,8 l/ha ou PROSARO 0,75 l/ha (1)		AMISTAR 0,8 l/ha (1) PROSARO 0,75 l/ha
Féverole d'hiver et de printemps. Année à faible pression		ou	AMISTAR 0,8 l/ha PROSARO 0,75 l/ha (1)	

(1) AMISTAR est limité à 2 applications par an à intervalle minimum de 14 jours. 1 seule application en parcelle drainée (sol > 45% d'argile)

(2) PROSARO est déconseillé pour lutter contre le botrytis car efficacité insuffisante. Limité à 2 applications à intervalle minimum de 14 jours

(3) SCALA n'est pas autorisé en période de floraison. Se référer au tableau des caractéristiques du produit

Oligoélément sur féverole

Dans l'attente des résultats d'essais de Terre Inovia, un apport de bore pendant la floraison avec fongicides semble favoriser la nouaison.

POIS CHICHES

Maladies

L'antracnose (ascochytose) est la maladie principale du pois chiche. Il est indispensable de surveiller ses parcelles dès la floraison.

Attention, lorsque les conditions climatiques (humidité et températures > 15°C) sont favorables à la maladie, elle peut être observée avant même la floraison.

Produits utilisables : AMISTAR (azoxystrobine 250g/l) à la dose de 0,8 l/ha dès l'apparition des premiers symptômes. Deux applications possibles à 15 jours d'intervalles. PROSARO (prothioconazole) homologué à 1l/ha (2 applications possibles). Attention : l'ascochytose du pois chiche est différente de l'ascochytose du pois protéagineux.

Utiliser des semences saines et respecter un retour du pois chiche pas avant 4 ans sur une même parcelle est indispensable pour gérer l'antracnose mais également la fusariose (maladie racinaire).

Ravageurs

Noctuelle de la tomate, Héliothis ou Helicoverpa armigera :

Le suivi des vols par le piégeage est essentiel pour détecter l'arrivée et le suivi des ravageurs. Un BSV est proposé sur le secteur.

Le DIPEL DF (Bacillus thuringiensis var kurstaki.) s'utilise à 1,0 kg/ha. Il possède une meilleure efficacité sur les jeunes stades larvaires (L1 et L2). Le KARATE ZEON (lambda-cyhalothrine) est homologué à 0,075 l/ha et est utilisable en période de floraison **en dehors de la présence d'abeilles.**

Attention toutefois, certaines populations d'Héliothis peuvent être résistantes aux pyréthriinoïdes. **De ce fait, éviter lors du premier positionnement de la protection d'utiliser un insecticide de cette famille et privilégier Dipel DF pour ne pas accroître les individus résistants.** (Fiche CEPP n° 34).

Si ce vol se poursuit, renouveler la protection tous les 7 à 10 jours.

Programme de traitement noctuelles en pois chiche



TOURNESOL

Implantation

Voir message précédent n° 3.

Ravageurs

Voir message précédent n° 3.

Azote

Suite aux fortes pluies de cet hiver, un apport de 40 à 60 unités/

ha est conseillé au stade 6 feuilles. En cas d'apport d'urée sans pluie annoncée dans les jours suivants, réaliser après l'apport un binage pour incorporer l'engrais et limiter ainsi sa volatilisation.

En moyenne, les apports en végétation sont mieux valorisés que ceux au semis sauf pour les formes d'engrais azotés retard.

Maladies

Les principales maladies sont le phomopsis, le mildiou et le verticillium. Le phoma collet est une maladie bien présente mais moins nuisible que le phomopsis.

Par rapport au phomopsis, les préconisations de lutte fongicide sont les suivantes :

- Variétés classées R au phomopsis : pas de traitement.
- Variétés classées TPS au phomopsis : pas de traitement sauf année à risque (climat humide favorisant les contaminations de phomopsis : exemple de 2014 en sol profond).
- Variétés classées PS au phomopsis : un traitement au stade hauteur 50-55 cm (ex : stade « limite passage tracteur », le bouton arrive alors à la hauteur du genou) est à prévoir sauf année à climat très sec de mi-mai à mi-juin.

Par rapport spécifiquement au phoma du collet voire tige, le traitement est valorisé uniquement dans des parcelles avec des antécédents d'attaques marquées de phoma collet et un potentiel de rendement supérieur à 25 q/ha.

Produits utilisables : ORTIVA TOP (azoxystrobine + difenoconazole) 0,75 l/ha ou FILAN/JETSET (dimoxystrobine + boscalid) 0,4 l/ha ou AMISTAR GOLD/PRIORI GOLD (azoxystrobine + difenoconazole) 0,8 l/ha si risque phoma et phomopsis au stade tournesol hauteur 50 à 55 cm.

Pour connaître la pression de ces maladies se référer au BSV.

Bore

Le bore est un élément fondamental pour le tournesol et nous conseillons un apport systématique en sol superficiel et en sol profond si la rotation est courte. Dose conseillée : 300 à 500 g/ha en végétation (mode d'apport à privilégier), au stade 10 feuilles ou mélange possible avec le fongicide ou hauteur égale à 20 cm et 20-22 feuilles (hauteur = 50-55 cm). Vérifier la compatibilité du mélange auprès de votre distributeur. Un apport au semis de 1200 g/ha, de préférence incorporé, est aussi possible mais moins efficace.

Bien respecter ces conseils de dose.

Irrigation

L'irrigation du tournesol est très bien valorisée en sol superficiel ou en sol intermédiaire en année sèche. Des essais réalisés par la Chambre d'agriculture de l'Aude et TERRES INOVIA l'on déjà montré.

Dans ces situations, deux tours d'eau encadrant la floraison de 40 mm chacun, peuvent permettre un gain de 7 à 8 q/ha en moyenne et de 1 à 2 points d'huile.

Choisir alors une variété classée PS au sclérotinia du capitule.

Choisir des variétés classées R au phomopsis ou, à défaut, TPS, et ne pas irriguer par temps couvert pendant la floraison (risque accru d'attaque de sclérotinia du capitule).

Désherbage

Voir message précédent n° 3.

Désherbage mécanique

L'usage de la herse étrille ou de la houe rotative est possible. Cette pratique présente de bons résultats en bio comme en conventionnel sur la flore annuelle classique à stade jeune (morelle, mercuriale, matricaire, chénopode, panic, sétaire,

digitaire...). Ce qui implique 1 à 2 passages en végétation (à partir du stade 2 feuilles).

Un passage est possible en post semis/prélevée (voir en présemis) pour détruire les adventices en germination et en cours de levée, ce qui peut éviter l'usage de glyphosate dans les situations où le lit de semence a été préparé 2 à 4 semaines avant le semis.

Conditions d'utilisation :

- Sol nivelé et ressuyé,
- Profondeur de semis > à 2 cm et augmentation de la densité de 10 %.

Inefficace sur datura, lampourde, adventices développées et vivaces (chardon, chiendent, liseron...). Prévoir d'intervenir avec une bineuse pour limiter leur prolifération (Fiche CEPP n° 30).

Désherbage mixte

Différents essais réalisés par nos groupes d'agriculteurs montrent qu'il est possible de combiner le désherbage mécanique avec l'application de certains herbicides.

La pendiméthaline (type Prowl 400) et le S-métolachlore (type Mercantor Gold) peuvent être enfouis en post-semis prélevée et/ou binage à 2/8 feuilles. Cette technique permet d'améliorer l'efficacité des produits en conditions sèches et de capitaliser les effets du désherbage chimique et mécanique.

Les dés herbants foliaires peuvent aussi venir en complément du désherbage mécanique.

Désherbage localisé sur le rang

Afin de limiter l'usage d'herbicide, il est possible de combiner le désherbage localisé sur le rang avec le binage de l'interrang.

Cette technique peut s'appliquer au semis ou au binage en fonction de l'herbicide utilisé. Elle permet de dés herber chimiquement 10 cm de chaque côté du rang.

Ainsi la dose à l'ha est fortement diminuée.

- 50 cm d'inter-rang -> 60 % de réduction
- 60 cm d'inter-rang -> 67 % de réduction
- 80 cm d'inter-rang -> 75 % de réduction

Un kit de dés herbage localisé coûte environ 1500 € en auto construction et entre 8 000 et 10 000 € neuf (peut bénéficier d'un PCAE). (Fiche CEPP n° 30).

Binage

Un binage du tournesol à partir du stade 4 feuilles de la culture est une solution alternative efficace pour lutter contre les mauvaises herbes. Son efficacité est optimale sur des adventices ne dépassant pas le stade 3 - 4 feuilles pour les dicotylédones et 3 feuilles – 1 talle pour les graminées.

Le binage est incontournable après un dés herbage de prélevée localisé sur le rang (kit d'herbisemis) (plus d'informations sur le site web www.terresinovia.fr).

Au travers des essais de TERRES INOVIA, cette technique d'herbisemis puis binage combine une bonne efficacité globale du dés herbage avec un coût herbicide réduit.

Les fabricants ont mis au point différentes technologies (caméra, vidéo, cellule infrarouge, système GPS) pour guider les bineuses avec précision et à grande vitesse.

Utilisation variété tolérante herbicide (VTH) et désherbage

Systématiser le désherbage en post levée avec la semence VTH, avec un produit homologué sur les cultures (Pulsar ou Express...).

Au moins une visite incontournable de vos parcelles de tournesol entre le 1^{er} juillet et le 10 août L'outil Terres Inovia : Tour de Plaine

Nous vous conseillons vivement de réaliser au moins une tournée dans vos parcelles de tournesol pour :

- Arracher les éventuels tournesols sauvages avant la montée en graines (1^{ère} quinzaine de juillet)
- Vous aider à adapter le choix variétal et le programme herbicide lors de la culture suivante de tournesol dans la parcelle en identifiant les principales adventices et maladies présentes (mildiou, verticillium, phomopsis et phoma en particulier).

- Repérer les éventuels premiers foyers d'orobanche cumana.

Périodes optimales des tournées :

- **Début juillet** : arrachage des éventuels tournesols sauvages avant leur grenaison ; bilan mildiou.
- **Fin juillet** : bilan des éventuelles maladies (phomopsis, phoma, verticillium) et de la qualité de désherbage.

Indispensable aujourd'hui :

Noter et conserver ces observations à la parcelle : elles vous serviront lors du choix de la variété et du programme herbicide la prochaine fois qu'il y aura un tournesol dans la parcelle. A propos du mildiou, pensez à alterner sur la prochaine variété de tournesol les types de résistances.

SORGHO

Variétés conseillées

(Par ordre de précocité) :

ARKANCIEL, ARCANE, ES SHAMAL, RGT DODGGE, RGT HUGGO, ES MONSOON, ARMAX, ES FOEHN, ARSENAL, RGT BELUGGA, ARMELIA en sorgho roux. ARTISTA, ICEBERG, DIAMANT en sorgho blanc.

Densité de semis

Il est important d'ajuster la densité du semis en fonction de la précocité des variétés et de la situation (profondeur de sol et irrigation).

Des semis trop denses pénalisent la productivité :

- variétés précoces en sec 270 000 g/ha à 380 000 g/ha en irrigué.
- variétés demi-précoces, demi-tardives en sec de 250 000 g/ha à 310 000 g/ha en irrigué.

Date de semis

Attendre que le sol soit bien réchauffé (10-12°C), à partir de fin avril en général.

Ecartement de semis

Optimum 50 à 60 cm d'écartement (possibilité d'aller à 80 cm d'écartement avec des variétés tardives).

Ravageurs du sol

En situation à risque taupin (problématique croissante), le BELEM ou DAXOL (cyperméthrine) est autorisé à 12 kg/ha avec l'emploi d'un diffuseur spécifique à installer sur le semoir mono-graine. Ainsi que FORCE 1.5G 12,2 kg/ha (téfluthrine), FURY GEO 15 kg/ha (zétacyperméthrine), KARATE 0.4 GR 15 kg/ha (enlever les diffuseurs) ou TRIKA LAMBDA 1 15 kg/ha (lambda-cyhalothrine), **attention de respecter le DVP de 20 mètres (Dispositif Végétalisé Permanent)**.

Le TRIKA LAMBDA 1 est un microgranulé composé d'un insecticide et d'un engrais starter.

Désherbage

Certaines variétés de sorgho nommées Concept 3, permettent de désherber avec un produit à base de métolachlore sitôt le semis. Faire attention aux confusions et selon les recommandations Syngenta, limiter cette possibilité aux parcelles non sensibles et à la dose réglementaire de 1000 grammes de matière active.

Voir tableau 6 page 8 : Désherbage sorgho.

Binage

Comme pour le tournesol, un binage est très efficace pour lutter contre les mauvaises herbes. (Fiche CEPP n° 30).

SORGHO (suite)

Tableau 6 : Désherbage Sorgho

Stade	Spécialités commerciales	Substances actives	Dose	ZNT (Zone Non Traitée)	DVP*
Au semis	CALLIPRIME XTRA	mesotrione	0,2 l/ha	20 m	20 m
	LUMESTRA 480	mesotrione	0,2 l/ha	20 m	20 m
3-4 feuilles	ISARD/SPECTRUM	dmta-p	1,2 l/ha	5 m	
	MERCANTOR GOLD/ELINA	s-metolachlore	1,4 l/ha	5 m	
	PROWL 400	pendimethaline	3 l/ha	20 m	
	ATIC-AQUA	pendimethaline	2,6 l/ha	20 m	
	DAKOTA-P/WING P/BELOGA P	dmta-p + pendimethaline	4 l/ha	20 m	
	DECANO	sulcotrione	0,5 l/ha puis 0,5 l/ha si nécessaire	5 m	
	ISARD + PROWL	dmta-p pendimethaline	1 l/ha 2 l/ha	20 m	
	MERCANTOR GOLD + PROWL	s-metolachlore	1,2 l/ha 2 l/ha	20 m	
	ISARD + BOA	dmta-p penoxsulame	1 l/ha 0,8 l/ha	5 m	
	MERCANTOR GOLD + BOA	s-metolachlore penoxsulame	1,2 l/ha 0,8 l/ha	5 m	
4-8 feuilles : Annuelles	BASAGRAN SG	bentazone	1,6 kg/ha	5 m	
	EMBLEM ou ECLAT FLASH	bromoxynil	1,5 kg/ha	20 m	
	EMBLEM FLO	bromoxynil	1 l/ha	20 m	
4-8 feuilles : Vivaces	STARANE 200 et LONTREL SG sont les matières actives homologuées en solution antidicotylédones.	fluroxypyr clopyralid	1 l/ha 0,174 kg/ha	5 m	
	PREDOMIN	dicamba + tritosulfuron	0,2 kg/ha	5 m	
4-8 feuilles : Annuelles et vivaces	CASPER	dicamba + prosulfuron	0,3 kg/ha	5 m	

* DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

ONYX (Pyridate) 2 applications 0.5l/ha

Tableau 7 : Positionnement désherbage sorgho (Arvalis) en annexe page 12

Fertilisation

En l'absence d'analyses de sol 40 à 60 U de P2O5 et K2O sont suffisantes. La fertilisation azotée doit être raisonnée en fonction de la situation : 60 à 90 U d'azote en culture sèche et 130 U d'azote en culture irriguée.

Stade d'apport : 2 apports ; 1 au semis, l'autre à 8-10 feuilles.

La réalisation d'un apport au semis en localisé d'engrais starter type 18-46 permet d'améliorer la vigueur au départ.

Stade d'apport : 2 apports ; 1 au semis, l'autre à 8-10 feuilles.

Irrigation

La période la plus sensible au manque d'eau se situe à partir du gonflement jusqu'à la fin floraison.

De ce fait, la préconisation moyenne se base sur deux à trois tours d'eau de 30 mm durant la période avec le premier tour aux alentours du stade 10-12 feuilles en sol superficiel et gonflement en sol plus profond.

SOJA

Voir message précédent qui faisait un point complet sur l'itinéraire cultural du soja.

[Lien vers le bulletin en ligne](#)

DESHERBAGE CULTURES D'ÉTÉ ET S-METOLACHLOR

SUR LES PÉRIMÈTRES D'AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE PRIORITAIRES ET ZONES SENSIBLES :

- **Ne pas utiliser de produits à base de S-métolachlore.**
 - * Un diagnostic parcellaire est recommandé pour évaluer les risques et définir les mesures de prévention.
 - * Privilégier en complément de techniques alternatives (binage, herse étrille, étrille rotative...), l'utilisation d'herbicides de post
 - * Levée en mélange et à doses modulées.

EN DEHORS DE CES ZONES :

- **Sur tous types de maïs (maïs grain, maïs fourrage, maïs doux, production de semences), tournesol, millet, moha, soja et sorgho, ne pas appliquer plus de 1 000 g de Smétolachlore (S-moc) par hectare et par an sur une même parcelle**

- * Sur maïs, grain et ensilage, privilégier les applications de post-levée précoce.
- * En cas d'utilisation en prélevée, privilégier les applications localisées sur le rang.

SUR TOUTES CULTURES :

- En bordure des points d'eau, **implanter un Dispositif Végétalisé Permanent** non traité d'une largeur de **5 m minimum**.
 - * Pour être efficace ce dispositif doit être continu, dense et non traversé par des engins agricoles
 - * Utiliser des buses à injection d'air homologuées à la pression recommandée dans l'homologation.

COLZA 2022 - 2023

La campagne colza 2023 se prépare dès maintenant !

En effet, réussir son colza c'est avant tout réussir la levée et anticiper les risques. Le premier risque est une date de semis tardive, qui entraîne une levée sur le mois de septembre rendant la culture vulnérable aux grosses altises adultes (concomitance de la levée et du ravageur). La préparation du lit de semence, dès la moisson de la céréale est donc primordiale.

En profitant de l'humidité résiduelle du sol, on créera peu de mottes. En effet, bien souvent, c'est la reprise des mottes durant

l'été qui est difficile. Gestion d'autant plus difficile dans un contexte séchant ce qui entraîne un décalage des chantiers de semis. On veillera donc, en fonction de la structure du sol, à effectuer un travail adéquat sans superflu, qui assècherait d'autant plus les premiers horizons du sol. Enfin, on roulera après tous les passages afin de conserver l'humidité. Une fois le sol près, dans l'idéal début août, on attendra les créneaux favorables en se donnant l'objectif de semer entre le 10 et le 25/08.

CULTURES DEROBÉES

Le contexte économique et réglementaire actuel est favorable à la mise en place de cultures d'été dérobées (soja, sorgho et tournesol très précoces).

La culture en dérobé peut apporter un réel intérêt à la succession de culture. Toutefois, il y a quelques règles élémentaires à respecter avant de se lancer. Cas du tournesol :

- Éviter absolument les rotations où le tournesol est déjà présent pour ne pas augmenter les risques maladies (verticillium, mildiou, etc.)
- Privilégier un précédent libérant tôt la parcelle tel que l'orge d'hiver, le pois protéagineux l'ail ou autres cultures moissonnées en juin.
- Choisir la bonne variété, préférentiellement classée « très précoce », avec un bon potentiel de rendement, un profil maladies adapté (notamment sclérotinia capitule et phomopsis). Via MyVar.fr et résultat d'essai ci-dessous.
- Avoir la possibilité d'irriguer. 60 à 100mm seront nécessaires sur le cycle en 3 ou 4 apports (tour d'eau au semis, puis au stade bouton, début floraison et fin floraison).

- Semer jusqu'au 1^{er} juillet pour une variété très précoce (maximum 5 juillet). Dans l'idéal au plus proche de la récolte du précédent en limitant au maximum la préparation de sol (assèchement de l'horizon superficiel). En double culture chaque jour compte. On considère que perdre un jour au semis c'est quatre jours de plus à la récolte.
- Adapter la dose de semis à 70 000graines/ha.
- Objectif de récolte mi-octobre et dans tous les cas à partir de 18% d'humidité lorsque les conditions de ressuyage sont réunies.

Essais évaluation variétale très précoce en dérobé. Résultat d'essai 2021.

Essai mis en place sur une parcelle agriculteur, sur la commune de Salles sur l'Hers (Aude). Le Type de sol est un argilo calcaire peu profond (50-60cm). La culture principale de blé dur est récoltée le 30 juin, le semis est réalisé le 2 juillet avec un semoir pneumatique.

Première irrigation de 16 mm le 5 juillet pour faire lever le tournesol, puis un second tour d'eau de 27mm le 27 juillet et

CULTURES DEROBÉES (suite)

enfin un passage de 27mm est réalisé le 20 août. Un binage sera réalisé le 3 août sur l'essai et sera suffisant pour maintenir un niveau d'enherbement acceptable. La densité moyenne de l'essai est de 6.85 pieds/m². (Fiche CEPP n°30).

L'essai est récolté le 28 octobre dans de très bonnes conditions. Les rendements dans l'essai et dans la parcelle agriculteur sont présentés ci-dessous, ils sont accompagnés d'une simulation de marges brutes.

Tableau 8 : Résultat essai 2021 - Terres Inovia

Variétés	RDT normes	Produit brut RDT* 555€/T	Marges brutes (203€ intrants)
LG 50418HOV	31,44	1744,9	1541,9
RGT CAPITOLL	28,50	1581,8	1378,8
ES ARTISTIC	28,47	1579,9	1376,9
LG 50268HOV	26,99	1497,9	1294,9
conf 1	25,96	1440,9	1237,9
conf 2	24,43	1355,6	1152,6
LLUNA	23,63	1311,2	1108,2
SY ARCO	23,07	1280,5	1077,5
N4HE115	16,19	898,5	695,5
Moyenne Agri	22,02	1222,1	1019,1

Terres Inovia tient particulièrement à remercier l'agriculteur pour la mise à disposition de la parcelle.

DEGATS DE PIGEON RAMIER

Pour protéger vos cultures contre le pigeon ramier, il faut demander à la Préfecture de l'Aude une autorisation de destruction sur le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-destruction-pigeon-aude>

PROCHAIN MESSAGE : JUILLET 2022

Les informations ont été vérifiées avec soin. Cependant, des coquilles peuvent persister. Le C'Aude des Champs dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection des cultures et les invite à vérifier sur les étiquettes de leurs produits ou sur le site « e-phy.agriculture.gouv.fr » les informations contenues pour prendre leurs décisions.

Directeur de publication : M. H. FOREST
Chambre d'agriculture de l'Aude
Z. A. de Sautés à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9
services.generaux@aude.chambagri.fr
Tél : 04.68.11.79.79 - Fax : 04.68.71.48.31
Rédacteurs : Gilles TERRES (Chambre d'Agriculture de l'Aude),
Jean Luc VERDIER, Mathieu KILLMAYER (Arvalis), Quentin LAMBERT (Terres Inovia).

Comité de rédaction : comité technique C'Aude des Champs
- Chambre Départementale d'Agriculture de l'Aude
- Arvalis Institut du Végétal, Terres Inovia
Réseau d'observations :
- Arterris, La Cavale, PCEB, CRL, CAPA, SICA Rouquet
Mise en page : Stéphanie GOTTI
Photos CA11 : photothèques des Chambres d'agriculture
Edité par la Chambre d'Agriculture de l'Aude : Février 2022

La Chambre d'agriculture de l'Aude est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits Phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Le présent bulletin tient compte du dernier BSV disponible sur le site internet de la Chambre d'Agriculture ou sur demande. Lorsqu'aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est indiquée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente pour la situation décrite. Pour le respect des bonnes pratiques réglementaires, veuillez vous référer à l'annexe du « Guide phytosanitaires » qui a été précédemment envoyé.

La Chambre d'agriculture de l'Aude est titulaire d'un contrat d'assurance n°121326/B garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires.

Tableau 1 : Stades limites d'utilisation des herbicides sur céréales - Arvalis Institut du végétal

1 - ANTIDICOTYLEDONES

Céréales d'hiver				SPECIALITES COMMERCIALES	Doses autorisées kg/ha ou l/ha ou g.m.a./ha	Matières actives, concentrations et mode de pénétration			D'AR (jour ou stade)	Gaillet	Charton	Rumex de souche	Renouée liseron	Renouée oiseaux
Blé tendre	Blé dur	Orge	Triticale			RACINAIRE ET FOLIAIRE	HRAC	FOLIAIRE						
Anti-dicotylédones														
●	●	●	●	ADRET/GRATIL	0,04	amidosulfuron 75%	B		BBCH 39					
●	●	●	●	AKA/SEKENS (1)	1	florasulame 2,5	B	fluroxypyr 100 + clopyralid 80	BBCH 37					
●	●	●	●	ALLIE DUO SX / PRESITE SX	0,075	metsulfuron-méthyl 6,7% thifensulfuron-méthyl 33,3%	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	ALLIE MAX SX/ POINTER ULTRA SX	0,035	metsulfuron-méthyl 14,3% tribénuron-méthyl 14,3%	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	ALLIE STAR SX/ BIPLAY SX	0,045	metsulfuron-méthyl 11,1% tribénuron-méthyl 22,2%	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	BASTION (3)	18	florasulame 2,5	B	fluroxypyr 100	BBCH 39					
●	●	●	●	BOUDHA	0,02	metsulfuron-méthyl 25% tribénuron-méthyl 25%	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	CANOPIA	0,07	tritosulfuron 71,4 % florasulame 5,4 %	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	ERGON / CONNEX	0,06 - 0,09	metsulfuron 6,8% thifensulfuron 68,2%	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	Florasulame (2)		florasulame 50	B		BBCH 39					
●	●	●	●	Fluroxypyr	200		B	fluroxypyr 200	BBCH 39					
●	●	●	●	HARMONY EXTRA SX / PRAGMA SX	0,075	thifensulfuron-méthyl 33,3% tribénuron-méthyl 16,7 %	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	KART/STARANE GOLD (3)	18	florasulame 1	B	fluroxypyr 100	BBCH 39					
●	●	●	●	Metsulfuron	0,03	metsulfuron-méthyl 20%	B		BBCH 39					
●	●	●	●	METISS	2		B	MCPA 400	BBCH 39					
●	●	●	●	OMNERA LQM / PROVALIA LQM	1	metsulfuron 5 thifensulfuron 30	B B	fluroxypyr 135	BBCH 39					
●	●	●	●	PICARO SX	0,06	thifensulfuron-méthyl 25% tribénuron-méthyl 25 %	B B		BBCH 39					
●	●	●	●	PIXXARO EC (5)	0,25-0,5		B	halauxifen 12 fluroxypyr 280 cloquintocet 12	BBCH 39					
●	●	●	●	SYNOPSIS	0,05	metsulfuron-méthyl 8,3% tribénuron-méthyl 8,3% florasulame 10,5%	B B B		BBCH 39					
●	●	●	●	ZYPAR (5)	0,5-1		B	halauxifen 6 florasulame 5 cloquintocet 6	BBCH 45					

(1) Sur cultures de printemps, limitation à 2 nœuds, à 1,5 l/ha.

(2) Vérifier les homologations : stade max dernière feuille étalée sur blés d'hiver, orge d'hiver et printemps; 2 nœuds pour les autres cultures.

(3) Utilisation possible jusqu'au stade dernière feuille étalée sur blé tendre hiver, blé dur hiver et orge hiver - 2 nœuds pour les autres cultures.

(4) 1 application/an sur sols acides, 1 année/2 en sols alcalins si utilisation de la dose max de 0,03 kg.

(5) Utilisation sur avoine d'hiver est possible, mais uniquement jusqu'au stade épi 1cm, à la dose de 0.25 l/ha pour Pixxaro EC et 0.5 l/ha pour Zypar.

(6) Utilisation sur avoine est possible, mais uniquement à la dose maximale de 0.75 l/ha.

Tableau 1 : Stades limites d'utilisation des herbicides sur céréales - Arvalis Institut du végétal (suite)

2 - ANTIGRAMINEES

Céréales d'hiver				SPECIALITES COMMERCIALES	Doses autorisées kg/ha ou l/ha ou g.m.a/ha	MATIERES ACTIVES, CONCENTRATIONS	HRAC	DAR (jour ou stade)	Folle avoines	Vulpin	Ray grass
Blé tendre	Blé dur	Orge	Triticale								
Anti-graminées											
●	●	●	●	AXIAL PRATIC / ALKERA / AXEO (1)	0.9-1.2	pinoxaden 50 + cloquintocet 12,5	A	60 jours	■	■	■
●	●	●	●	BROCAR 240	0,25	clodinafop-propargyl 240 + cloquintocet 60	A	BBCH 39	■	■	■
●	●	●	●	STIGMA / GRIMS	0.6	clodinafop-propargyl 100 + cloquintocet 25	A	BBCH 39	■	■	■
●	●	●	●	TRAXOS PRATIC / TOUNDRA / TROMBE (1)	12	pinoxaden 25 + clodinafop-propargyl 25 + cloquintocet 6,25	A	60 jours	■	■	■
●	●	●	●	VIP	0.6	clodinafop-propargyl 80 + cloquintocet 20	A	BBCH 69	■	■	■
●	●	●	●	CLODINASTAR / STIGMA / GRIMS	0.6	clodinafop-propargyl 100 + cloquintocet 25	A	BBCH 69	■	■	■

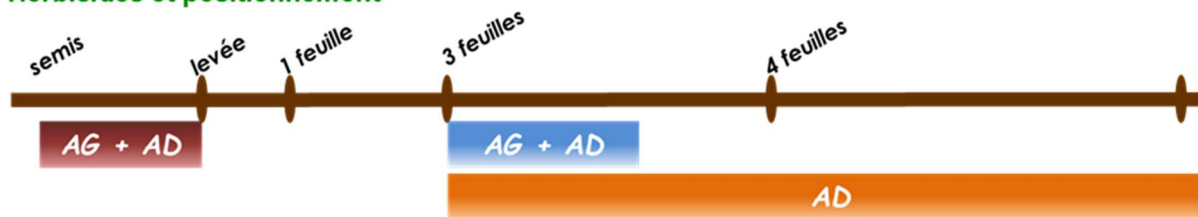
- dose homologuée sur la culture
- ◆ dose la plus faible sur la culture
- ◆ produit non autorisé

- sensible
- moyennement sensible
- faible à irrégulier
- inefficace

SORGHO

Tableau 7 : Positionnement désherbage sorgho (Arvalis)

Herbicides et positionnement



**Post-semis - pré-levée
antigraminées +**

☒ Herbicides à pénétration racinaire et foliaire et action systémique
mésotrione 480g/l SC CALLIPRIME_XTRA / LUMESTRA 0.2l/ha

☒ Herbicides à pénétration racinaire et action par contact
clomazone+pendiméthaline (CS) ALCANCE SYNCTEC 2.5 l/ha

☒ Herbicides racinaires / SEMENCES ENROBÉES CONCEPT III
s-métolachlore (EC) MERCANTOR G / AMPLITEC / DELUGE / ELINA / LECAR / PARBEL / ATOL / S-METALASTAR / ANCOR 1.04 l/ha
s-métolachlore+bénoxacor (EC) DUAL GS / ALISEO GS / GRAMINASTAR / OSLOO P / INFINOR S / DEFLEXOS 1.09 l/ha

**Post-levée antigraminées +
antidicotylédones**

☒ Herbicides à pénétration racinaire et action par contact
dmta-p (EC) ISARD / SPECTRUM 1.2 l/ha
dmta-p + pendiméthaline (EC) DAKOTA-P / BELOGA-P / WING-P 4 l/ha
s MERCANTOR G / AMPLITEC / DELUGE / ELINA / LECAR / PARBEL / ATOL / S-METALASTAR / ANCOR 1.04 l/ha
s-métolachlore+bénoxacor (EC) DUAL GS / ALISEO GS / GRAMINASTAR / OSLOO P / INFINOR S / DEFLEXOS 1.09 l/ha
pendiméthaline (SC) PROWL 400 / FORKA 3 l/ha
pendiméthaline (CS) ATIC AQUA 2.6 l/ha

☒ Herbicides à pénétration foliaire et action systémique
mésotrione 100g/l SC STARSHIP 0.5 l/ha (2 applications)
sulcotrione (SC) DECANO / RIKKI / SULCOTRIONA / VENEUR 0.5 l/ha
pénoxsulame (OD) BOA 0.8 l/ha

Post-levée antidicotylédones

☒ Herbicides à pénétration foliaire et action par contact
bentazone (SG) BASAGRAN SG / ADAGIO 1.6 kg/ha
(SL) BENTA 480 SL 2.5 l/ha
pyridate (EC) ONYX 0.5 l/ha (2 applications)

☒ Herbicides à pénétration foliaire et action systémique
tritosulfuron (WG) BIATHLON 0.07 kg/ha
prosulfuron+dicamba (WG) CASPER/ ROSAN 0.3 kg/ha
tritosulfuron+dicamba (WG) PREDOMIN/MIDWEST 0.2 kg/ha
(WG) CONQUERANT/ ARRAT DF 0.3 kg/ha
clopyralid (SL) LONTREL 100 1.25 l/ha
(SG) LONTREL SG 0.174 kg/ha
fluroxypyr (EC) STARANE 200 1 l/ha

Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. **Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides.**

Encadrement des autorisations de mise sur le marché

La mise en œuvre des dispositions fixées par l'arrêté sus-cité implique de distinguer les cultures en fonction de leur potentiel attractif sur les pollinisateurs. A ce stade, 14 cultures figurent dans la liste des cultures considérées comme non attractives (Avoine, Blé, Epeautre, Lentille, Moha, Orge, Pois protéagineux - pois fourrager, Ray-grass, Riz, Seigle, Soja, Triticale, Triticordeum et autres hybrides du blé, Vigne).

Par défaut, toutes les autres cultures sont considérées comme attractives. Les dispositions à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison leur sont donc applicables.

Dans une période transitoire, les produits insecticides et acaricides bénéficiant de l'une ou l'autre des mentions dites « Abeilles » :

- « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles »,

restent utilisables pour les usages concernés sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage, jusqu'au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

La liste des cultures non attractives, mentionnée plus haut, est indicative et est susceptible d'être révisée suite à la consultation du public dont les résultats sont attendus dans les prochaines semaines.

Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

L'application des produits de protection sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage ne peut désormais s'opérer que dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et les 3 heures suivant son coucher**. Des adaptations de ces horaires devraient être possibles sous réserve de mise en œuvre de modalités apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

A ce jour, en dehors des conditions de cultures sous serres et abris, qui de fait limitent l'exposition des pollinisateurs durant la floraison, aucune autre modalité apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs n'est officiellement reconnue.

Par ailleurs, la restriction d'application à la période comprise entre les 2 H avant le coucher du soleil et les 3 H après, peut être supprimée si la contrainte horaire diminue l'efficacité des traitements du fait d'une activité exclusivement diurne des bio-agresseurs ou si la réalisation dans un délai contraint est incompatible avec les enjeux d'efficacité du traitement fongicide compte tenu de la rapidité de développement de la maladie.

A titre transitoire jusqu'au 20 juillet 2022, l'application des produits peut être réalisée sans contrainte horaire sous réserve que la température soit suffisamment basse pour éviter la présence d'abeilles.

Les heures de début et fin, ainsi que le motif de cette dérogation doivent être consignés dans le registre pour la production végétale (cahier de traitements).

Un couvert végétal installé dans une culture pérenne, étant susceptible de constituer une zone de butinage, doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide sur la culture pérenne.



CONSEIL STRATEGIQUE PHYTOSANITAIRE

FICHE D'INSCRIPTION A COMPLETER POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC VOTRE CONSEILLER

Nom et prénom de l'agriculteur :

Nom de l'exploitation :

Adresse :

CP :

Commune :

Tél :

Mail :

@

Nom Prénom des exploitants ayant leur Certiphyto « décideur" sur l'exploitation			
Numéro / identifiant du certiphyto			
Date du Certiphyto "dédecideur" et voie d'obtention : préciser l'organisme qui a réalisé la formation			

Conseiller technique habituel de l'exploitation sur la partie technique notamment sur le conseil spécifique (Nom et structure) :

DOCUMENT A RENVOYER DUMENT COMPLETE PAR MAIL OU COURRIER AVANT LE 29/04/2022

Stéphanie GOTTI

Chambre d'agriculture de l'Aude - 670 avenue du Docteur Guilhem - 11400 CASTELNAUDARY
stephanie.gotti@aude.chambagri.fr—Tél. 04 68 94 50 00

OU

Hélène SOMPAYRAC

Chambre d'agriculture de l'Aude - ZA de Sautès à Trèbes - 11878 CARCASSONNE Cedex 9
helene.sompayrac@aude.chambagri.fr—Tél. 04 68 11 79 61